



Council of Europe Campaign for
the **Safety of Journalists**

Campagne du Conseil de l'Europe pour
la **sécurité des journalistes**

JOURNALISTS MATTER

Strasbourg, le 28 février 2023

POINTS FOCaux NATIONAUX

Document d'information préparé par le Secrétariat

L'objectif principal de la campagne est d'accroître efficacement la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias et de garantir un environnement favorable à un journalisme sûr, libre, pluraliste et responsable dans les États membres du Conseil de l'Europe et au-delà.

Le Conseil de l'Europe encourage les États membres à transposer la Campagne dans le contexte national. Sans l'effort engagé et efficace de chaque membre au niveau national, à travers le développement de ce que l'on appelle le "chapitre national", la Campagne ne peut atteindre ses objectifs.

Points focaux nationaux (PFN)

La campagne est un projet d'envergure européenne. Pour maximiser son impact, une coordination est nécessaire entre tous les partenaires concernés, tant avec le Conseil de l'Europe qu'entre eux.

Les États membres sont invités à désigner les **points focaux nationaux qui agiront en tant que personnes de contact entre le Conseil de l'Europe et les États membres ainsi que d'autres partenaires ou parties prenantes internationaux impliqués** (au nom des institutions, agences et organisations nationales agissant dans le cadre de "comités nationaux" pour la campagne).

La Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe invitera formellement les Etats membres à désigner la personne chargée d'agir en tant que **Point Focal National** pour la Campagne.

Rôle

Dans le cadre du développement de la campagne, le point focal national servira d'**interface entre les parties prenantes nationales chargées du "chapitre national" de la campagne et le secrétariat de la campagne du Conseil de l'Europe.**

Le point focal national devra **partager des informations sur les initiatives concrètes entreprises au niveau national pour atteindre les objectifs de la campagne** et, parallèlement, **informer les comités nationaux correspondants des résultats des échanges organisés au niveau européen** dans le cadre de la campagne et faciliter le partage des bonnes pratiques.

Il est entendu que la personne désignée comme point focal national se **verra confier par le gouvernement l'autorité de transmettre des informations nationales coordonnées dans le cadre de l'interaction avec le Conseil de l'Europe et les partenaires concernés.** Le point focal national peut faire partie ou non des structures de coordination/de la direction du comité national mis en place dans le cadre de la campagne. Dans ce dernier cas, le point focal national devra être en dialogue constant avec le comité national et les structures de gestion de la campagne.

En assumant ce rôle, le point focal national doit agir conformément à sa législation nationale et aux obligations internationales pertinentes.

Désignation

La **désignation et le fonctionnement du point focal national sont à la discrétion des États membres.** Néanmoins, pour s'assurer que les points focaux nationaux puissent remplir leur rôle avec succès, il est recommandé aux États membres de procéder à la nomination sur la base de critères tels que :

- une expérience et une compétence reconnues dans le domaine concerné,
- l'expérience de la coordination avec les organismes et agences nationaux chargés de la protection de la sécurité des journalistes, ainsi qu'avec les associations de journalistes et autres acteurs des médias;
- la disponibilité pour les réunions et les échanges de communication, et
- la connaissance de l'une des langues de travail officielles du Conseil de l'Europe.

Dans la mesure du possible, les points focaux nationaux ne doivent pas faire double emploi avec d'autres autorités existantes désignées dans le même but. Pour coordonner les actions et éviter les chevauchements inutiles, les États membres sont invités à **envisager de nommer des points focaux déjà existants**, désignés pour opérer dans d'autres réseaux établis pour atteindre des objectifs similaires à ceux de la Campagne du Conseil de l'Europe.

Coordination et interaction des points focaux nationaux. Le rôle du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe sera principalement responsable du lancement et de la coordination de la Campagne, de la convocation des **réunions annuelles des points focaux nationaux, de la facilitation des échanges et du dialogue entre les points focaux nationaux** et toutes les parties prenantes concernées, le cas échéant. Ces activités permettront de suivre et d'évaluer le développement de la Campagne, de partager les meilleures pratiques et d'améliorer la confiance mutuelle. Le Conseil de

l'Europe tiendra et mettra à jour la liste des points focaux nationaux désignés et veillera à ce que les informations soient partagées rapidement si nécessaire.

Le coordinateur de la campagne et certains agents de la Division Médias et Internet assureront l'interface entre le Conseil de l'Europe et les points focaux nationaux. Le Conseil de l'Europe veillera également à ce que les PFN soient informés de la poursuite de la coopération de l'Organisation avec les partenaires régionaux et internationaux concernés.

La première réunion des points focaux nationaux aura lieu soit à l'occasion du lancement officiel de la Campagne du Conseil de l'Europe, soit immédiatement après son lancement. L'objectif de cette réunion est de faciliter le premier contact entre les points focaux nationaux désignés et de discuter des questions fondamentales concernant le développement efficace de la Campagne au niveau national et européen.

